

pendant ces années. D'abord l'hon. Trésorier confond le terme déficit avec celui de déboursments légitimes pour des obligations approuvées par la Chambre, faisant partie de la dette flottante et ayant été couvertes par un emprunt.

Pour 1889-90 la dépense totale d'après son état est de \$4,969,489.63, tandis qu'elle n'est réellement que de \$4,700,356.49. L'hon. Trésorier comprend comme dépenses des avances, paiements de fonds en fidéjussimus et un remboursement de dépôts de garantie de chemins de fer, soit une somme de \$259,233.22, qui ne doit pas figurer sous ce titre, car ces sommes ont été employées à payer des dépenses qui ont déjà paru comme telles et qui sont portées à notre dette flottante. Ainsi l'hon. Trésorier ne peut pas être sérieux en présentant un tel tableau, car il n'a aucun rapport avec la dépense réelle. En d'autres termes, c'est faire paraître la même dépense deux fois sous différents titres. Pour bien faire comprendre l'opération de l'hon. Trésorier, je vous citerai un exemple : Supposons qu'une personne achète une propriété, disons de \$1,000, mais que, n'ayant pas de fonds, elle fasse un emprunt. D'après l'opération du Trésorier, au lieu de débiter le remboursement au prêteur, il met de nouveau à la charge de cette propriété le paiement de cette somme. Elle ne lui coûte pourtant que mille piastres, mais d'après son opération, elle paraîtrait lui en coûter deux mille. Voilà un exemple des états qu'il soumet à la Chambre, état où il fait paraître la même somme deux fois comme dépenses. Ce ne sont que des emprunts temporaires qui doivent être traités comme tels.

Maintenant, si l'on compare les dépenses de 1889-90 avec celles de 1892-93 sous la rubrique de dépenses ordinaires et extraordinaires, la différence en moins pour 1893 est de \$703,733.61, c'est à dire que, sur la dette flottante il a, en 1893, soldé ce montant en moins que nous en 1890 ; en d'autres termes il a en moins à payer sur la dette flottante que nous en 1890. La chose s'explique facilement. En 1890, nous avons payé à titre de dépenses spéciales ou extraordinaires une somme de \$818,583.51, tandis que lui, sous le même titre, il n'a eu à payer que \$238,264.10. La différence est facile à saisir en compulsant les comptes publiés où ces dépenses sont inscrites. On y constate que pendant cette année nous avons payé pour le règlement de la question des Jésuites \$400,000 ; nous avons aussi payé pour le parachèvement des édifices parlementaires et pour le Palais de Justice à Québec au-delà de \$211,000. Nous avons de plus payé pour la codification des lois \$36,675. Ces différents items s'élèvent à près de \$650,000 que le Trésorier actuel n'a pas eu à payer pour les mêmes fins. C'est-à-dire que nous avons payé en 1890 \$580,319.41 de plus que lui en 1893 sur la dette flottante.

Veuillez remarquer, M. l'Orateur, que toutes ces sommes avaient été votées par nos adversaires, qu'elles faisaient partie de la dette flottante à être couverte par l'emprunt de 10 millions, que conséquemment elles ne doivent pas être considérées comme des déficits puisqu'elles ont servi à payer une partie de notre dette flottante qui figure dans notre dette totale. Or, il est bien clair qu'ayant une dette flottante de 10 millions, une fois que les items qui en font partie sont payés, c'est une diminution d'autant sur le montant total, et rien de plus. C'est donc à tort que l'hon. Trésorier donne le titre de déficits à des dépenses qui forment partie déjà de notre passif. Les explications que je viens de donner rendent inutile la révision des dépenses pour 1890-91 et de 1891-92, car elles présentent les mêmes erreurs que je viens de signaler pour l'année 1890.

Pour 1892-93 les dépenses extraordinaires n'ont été que... 238,264 10 comparées à 1890 où elles ont été de... 818,583 51 mais ce n'est pas une économie comme le prétend l'hon. Trésorier, puisque ce

à 80.00
Canada
espérité
al, avec
uand la
faut-il
ant eux
eu ni le
trations
e dépen-
nitimes
er et de
mparée à
n'appar-
tion des
Il faut
Néan-
queroute
, et dans
roire, les
ient pu
ster. Ils
adminis-
leur fort
is il fal-
pour arri-
vérifier
la patrie
ullement
elameurs
montré la
rs sur le
ce qu'il
s chiffres
entions de
l'on cons-
t satisfai-
Déficit
80,569 18
44,236 09
42,65 02
24,828 00
es recettes
ar ce n'est
e encourue